Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DE_107-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	38
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 22/06/2026

L'an 2026, le 18 juin à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Christian TOCZE.

Pouvoir(s) : Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à François BORDIN, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT pouvoir à George DUMAS, Isabelle MOREL pouvoir à Odile DELAHAIS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Sandrine GUERCHE, Jean-Yves JULLIEN, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Isabelle MOREL, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Sébastien DELABROISE, Sébastien LAVOLLÉE, Jean-Luc LEGRAND, Hervé ROUAULT, Benoît SOHIER.

Secrétaire de séance : Olivier IBARRA

N° 2026-06-DELA-107 : ZAE de la Gare à Combourg - Désaffectation et déclassement d'emprises rue Jules Corvaisier

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DE_107-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu les articles L2141-1 et suivants, L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 16 décembre 2024 ;

2. Contexte :

En 2025, l'établissement de plusieurs documents d'arpentage ayant été nécessaire au niveau de la ZAE de la gare à Combourg, la Communauté de communes Bretagne romantique en a profité pour procéder à une mise à jour cadastrale, le parcellaire n'étant pas adapté. En effet, la parcelle anciennement cadastrée AI n°378 comportait à la fois la chaussée de la rue Jules Corvaisier, des aménagements paysagers, les cheminements piétons, mais également des bandes enherbées ou certains accès aux propriétés riveraines (voir annexe 03_Ancien découpage).

La mise à jour a abouti à la création de plusieurs parcelles, qui se retrouvent de facto intégrées à des propriétés riveraines. Les propriétaires riverains en question ayant assuré de longue date l'entretien de ces espaces, la Communauté de communes a décidé de céder ces emprises aux propriétaires riverains en faisant la demande.

La cession des parcelles créées à la suite de la mise à jour cadastrale nécessite de constater préalablement leur déclassement du domaine public.

Il est proposé, dans le cadre des régularisations cadastrales intervenues, de désaffecter les emprises concernées suivantes, et de constater leur déclassement en application de l'article L2141-3 du code général de la propriété des personnes publiques, afin de les rendre cessibles :

- Parcelles concernées : AI n°520, AI n°521, AI n°522, AU n°523 et AH n°789
- Surface : 588 m²

Avis du bureau communautaire en séance du 4 juin 2026 : FAVORABLE
Pièces jointes : 03_ANNEXE_PARCELLE AI 378_Ancien découpage ; 04_ANNEXE _Désaffectation terrains rue Jules Corvaisier.pdf

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **DÉSAFFECTER**, à la suite de la régularisation cadastrale, les parcelles cadastrées AI n°520, AI n°521, AI n°522, AU n°523 et AH n°789 de leur mission de service public ;

- **PRONONCER** le déclassement des parcelles cadastrées AI n°520, AI n°521, AI n°522, AU n°523 et AH n°789, jouxtant la rue Jules Corvaisier ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Olivier IBARRA
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DE_107-DE